

MERCREDI 5 JUIN 2013 A 18h

EURO-METROPOLE

Intercommunalité ou nouvelle Féodalité ?

Vénissieux, Salle Albert Rivat, Maison du Peuple (Bd Laurent Gerin)

A l'invitation des conseillers généraux PCF
Marie-Christine BURRICAND et Christian FALCONNET

Avec **Guy FISCHER** sénateur, **Michèle PICARD**, maire de Vénissieux

- **Pierre BELL-LLOCH** conseiller général PCF du Val de Marne
- **Danièle GOUSSOT** M'PEP pour le NON au référendum Alsacien
- **Eric HOURS** secrétaire régional CGT des services publics

et de nombreux autres élus, responsables politiques et syndicaux

Table des matières

EURO-METROPOLE Intercommunalité ou nouvelle Féodalité ?	2
Une euro-métropole dans le Rhône Un choix partisan et inique, le retour au féodalisme !	3
Sur la forme comme sur le fond, une annonce qui n'est pas acceptable.....	4
Collomb et Mercier, au secours du gouvernement, sacrifient le Département.....	5
Conseil général du Rhône : Le consensus n'est pas de mise !.....	6
Euro-Métropole : du Mille-feuille à l' « Étouffe-chrétien ».....	7
Eurométropole lyonnaise : les communes dans le viseur !.....	8
Lettre des élus communistes et républicains du Rhône à Maryse Lebranchu.....	9
Loin d'un fait historique ou géographique... L'euro-métropole de Lyon est un projet politique... de droite !.....	11
Commission générale du conseil de communauté, Penser global, c'est penser critique !.....	15
Euro-métropole, la république ou la concurrence des territoires...Réactions au coup de force des présidents du Grand Lyon et du département.....	18
Une alternative intercommunale au projet de métropole. Manifeste pour une autre communauté urbaine.....	21
Appel Pour un renouveau de la démocratie territoriale dans une République unie et solidaire. .	25

EURO -METROPOLE

**UNE ATTAQUE CONTRE LES COMMUNES, LES
HABITANTS, LES SERVICES PUBLICS ET LES SALARIES**

EURO-METROPOLE Intercommunalité ou nouvelle Féodalité ?

Invitation à la rencontre du 5 Juin

Michel Mercier et Gérard Collomb, respectivement Président du Conseil général et de la Courly, ont décidé ensemble et sans consultation des élus et des populations la création de l'euro-métropole lyonnaise. Cette connivence entre l'ancien ministre de Nicolas Sarkozy et le maire et sénateur socialiste est pour le moins dérangeante.

Le département du Rhône serait donc coupé en deux : d'un côté le rural dans un département croupion, de l'autre l'urbain dans une "Métropole d'intérêt européen", qui absorberait toutes les compétences du département, bon nombre de celles des communes voire même des compétences de la région (économie, lycées..).

L'euro-métropole lyonnaise constitue un projet phare de l'Acte 3 de la décentralisation, un big bang institutionnel. Une quinzaine de Métropoles, dont trois eurométropoles, concentreraient des pouvoirs importants retirés aux communes, départements et régions, alors même que l'Etat continue de se débarrasser de ses responsabilités. Après les routes, la formation, c'est le tour de la réussite scolaire, l'énergie... L'état "social" externalise !

La fonction assignée à ces métropoles est d'être « compétitive » dans la "concurrence" à l'échelle européenne et mondiale.

Alors que le gouvernement annonce une baisse de 4,5 milliards des dotations aux collectivités locales d'ici 2015, ce projet de loi organise l'austérité au plan local et répond aux exigences de compétitivité capitaliste.

En affaiblissant les communes jusqu'à envisager à terme leur disparition dans les métropoles, ce projet attaque le socle historique de la citoyenneté et éloigne les élus des habitants.

Derrière cette réorganisation territoriale, c'est le socle républicain qui est remis en cause car il s'agit de s'aligner sur le modèle de l'Union Européenne pour satisfaire aux contraintes imposées aux collectivités territoriales tout en centralisant les lieux de décision et de pouvoir et en les éloignant des populations.

Dans le cadre de l'Union européenne, nous faisons l'expérience depuis plusieurs années de la mise en concurrence libre et non faussée des entreprises avec son cortège de licenciements et de déserts industriels. Allons-nous connaître maintenant la mise en concurrence des territoires avec l'euro-métropole ?

Les citoyens doivent avoir le dernier mot !

Une euro-métropole dans le Rhône Un choix partisan et inique, le retour au féodalisme !

Une déclaration de Guy Fischer, Sénateur du Rhône, 9 décembre 2012.

Des choix cruciaux viennent d'être pris sans concertation, en catimini, entre amis et gens qui se comprennent et qui ont une soif du pouvoir sans commune mesure ; ils ont tranché entre la démocratie et l'autocratie, c'est leur manière de s'accaparer tous les pouvoirs.

De mémoire, lors de la discussion au Sénat, du projet de loi portant Réforme des collectivités territoriales en 2010, les élus socialistes avaient mené bataille contre M.SARKOZY, son Gouvernement et les élus UMP, faisant croire qu'ils ne voulaient pas de cette réforme.

Dernièrement, l'abolition du conseiller territorial laissait à penser qu'une nouvelle réforme était en cours, Or, force est de constater que tout cela n'était qu'une tromperie puisque l'on apprend que les élus de cette nouvelle entité seront désignés par fléchage lors du scrutin des municipales de 2014. Tout était donc déjà décidé sans les citoyens et sans les élus locaux. Le gouvernement socialiste savait que le département allait < sauter > !

Encore une occasion manquée pour ce gouvernement dit de gauche qui préfère continuer dans les pas de M. Sarkozy alors que le Sénat à basculé à gauche grâce aux élus locaux qui, dans leur grande majorité, étaient contre cette réforme des collectivités.

Tournant ainsi le dos à la démocratie locale, messieurs Mercier et Collomb affichent leur objectif : la suppression des communes, le retour au féodalisme. Remplacées par de grandes entités, regroupées comme c'est déjà le cas avec des communes du Beaujolais, les citoyens ainsi éloignés des lieux de décisions, attachés à garder leur commune, perdront fia proximité quia fait la spécificité de nos territoires.

Voici donc la naissance de deux grands chefs, deux grands argentiers qui se partagent le territoire : Mercier et Collomb.

En finalité, le couple marque sa volonté de voir une mise en concurrence des territoires et d'intégration intercommunale forcée, en expérimentant cette réforme alors que l'acte III de la loi de décentralisation ne sera discuté qu'au premier trimestre 2013. Il fait fi de la démocratie. Rien ne justifie la disparition des départements, Régions ou communes pas plus que la création d'une nouvelle strate.

Dans le même temps, le pacte budgétaire européen impose une tutelle sur les budgets des collectivités alors que, pour leur redonner des moyens financiers- d'autres solutions sont possibles, notamment des propositions communistes, comme la mise à contribution d'une partie des sommes colossales détournées par la spéculation financière, la taxation à hauteur de 0,3% des actifs financiers des mesures qui permettrait d'alimenter chaque année un fonds de péréquation montant d'environ 18 milliards d'euro.

Pour l'heure, seul un grand et réel débat public pourra redonner confiance et faire émerger des choix et décisions à partir des besoins des habitants et des territoires.

Vénissieux, le 6 décembre 2012 GUY FISCHÈR Sénateur du Rhône permanence parlementaire : 7, avenue Marcel-Houël 69200 vénissieux - Téléphone : 04 72 21 44 76 fax:04.72.50.41.33 g.fischer@senat.fr

Sur la forme comme sur le fond, une annonce qui n'est pas acceptable.

Intervention de Michèle Picard sur l'Euro-Métropole, Conseil Municipal du samedi 5 janvier 2013

On ne peut pas réorganiser un territoire comme si on se croyait revenu à Yalta. Une feuille de papier, un stylo, on trace des frontières, on charcute le territoire, on prend des compétences ici, on en laisse d'autres là, on se répartit les finances, on s'en approprie d'autres, le tout en catimini.

Sur la forme comme sur le fond, l'annonce de la création d'une Eurométropole, par Gérard Collomb et Michel Mercier, n'est pas acceptable. Aucune concertation avec les habitants, aucune consultation des élus, aucun dialogue avec les personnels des collectivités : on tranche, on acte, et on précipite la nouvelle organisation, avant même que le projet de loi de décentralisation soit examinée à l'Assemblée et au Sénat, en 2013. C'est du jamais vu ! En démocratie, il y a des règles à suivre, et cette méthode-là n'en respecte aucune. Sur le calendrier, sur l'annonce et sur le principe, il faut donc tout reprendre à zéro, et respecter les étapes de concertation préalables, qu'un tel projet ne peut ignorer.

Sur le fond maintenant, alors que l'expression démocratique et civique dans notre pays connaît une crise sans précédent, éloigner encore un peu plus les centres de pouvoir des citoyens, est un non sens très dangereux. Il y a bien une logique technocratique, dans la création de l'Eurométropole lyonnaise, contraire aux intérêts des habitants. Ce projet porte aussi en lui une fracture territoriale, entre une agglomération puissante et des zones péri urbaines et rurales abandonnées. Paris n'est pas la France, Lyon n'est pas le Rhône non plus ! Au lieu de mettre en concurrence les territoires, les populations et les services publics en les livrant au secteur marchand, affirmons plutôt, par l'action de toutes les collectivités, le principe de continuité républicaine, d'un développement juste et équitable de l'ensemble des cantons.

Et puis, de manière concrète, que vont devenir les Conseils généraux ? Que va devenir son action sociale, si importante en temps de crise ? Vers quelles collectivités vont s'adresser les habitants et l'ensemble des citoyens ? Comment vont se répartir les compétences des uns et des autres ? Quel rôle va désormais jouer la Région ? Enfin, les communes, qui n'ont pas vocation à devenir des arrondissements supplémentaires de Lyon, doivent garder les moyens de leur indépendance et de leur autonomie politique.

Nous sommes les représentants des choix déterminés par la population, lors des élections. Le premier socle républicain de proximité, ce sont les communes, et il n'y a pas lieu de les mettre en péril, ni de les menacer. Nous nous étions opposés fermement à la réforme des collectivités, initiée par Nicolas Sarkozy. Depuis l'élection de François Hollande, la création du conseiller territorial a été supprimée, mais pour le reste, le flou demeure sur de trop nombreux points. On ne peut pas poursuivre, sous une forme ou sous une autre, cette logique libérale de l'aménagement de notre territoire. Je crois que pour toutes ces raisons, Gérard Collomb et Michel Mercier n'ont pas le choix : au lieu de passer en force, il leur faut ouvrir un vrai débat avec la population, et l'ensemble des collectivités.

Collomb et Mercier, au secours du gouvernement, sacrifient le Département

Une déclaration de René Balme, Maire de Grigny

Les deux sénateurs Gérard Collomb et Michel Mercier, respectivement présidents du Grand Lyon et du Conseil général du Rhône, viennent d'annoncer publiquement la création de la métropole européenne à Lyon en 2014. Elle comporte l'absorption, au détriment du Conseil général actuel, du territoire et de la population des 58 communes du Grand Lyon. Un pas serait ainsi franchi dans la refonte territoriale proposée par M. Sarkozy pour Lyon. Le projet de loi qui doit encadrer et instituer cette organisation devrait être déposé en juin 2013.

Mon opposition à l'argument, largement communiqué jadis par le président Sarkozy et aujourd'hui par le président du Grand Lyon, selon lequel l'organisation actuelle est inefficace, favorise l'immobilisme et ne colle pas à la réalité et aux demandes des habitants, est motivé par la certitude que seuls l'insuffisance et le mésusage des moyens humains et financiers attribués au secteur public sont en cause dans les dysfonctionnements de l'organisation publique actuelle. S'il est une chose qui met à mal les finances du département, c'est bien la gestion mégalomane de cette collectivité et les petits arrangements entre amis qui la caractérisent depuis des décennies.

La méthode des deux sénateurs Collomb et Mercier est parfaitement inacceptable qui consiste à prendre des décisions unilatérales, à deux, dans l'ignorance absolue des instances élues, le tout se passant dans les hautes sphères de l'État et du gouvernement. Vouloir faire à tout prix, vouloir faire vite est le crédo choisi. Ce choix est à la mesure des ambitions de MM. Collomb et Mercier qui pourraient apparaître comme les deux premiers de la classe de l'école libérale. Ce crédo fait lui-même écho à celui de l'actuel gouvernement qui ne réussit pas à obtenir la création de la métropole marseillaise. Là-bas, la démocratie la plus élémentaire a été observée, le président de Marseille Provence Métropole étant « monté » à l'Elysée avec 25 maires et présidents d'agglomération : l'opposition, toutes tendances confondues, s'exprime largement à Marseille, forçant le gouvernement à rechercher un consensus. L'école de M. Hollande n'a rien à envier à celle de M. Sarkozy qui fomenta le projet euro-lyonnais avec deux ambitieux sénateurs du Rhône attachés à la compétitivité européenne et dépourvus des scrupules démocratiques, parce qu'ils veulent déboucher dès 2014. MM. Collomb et Mercier tentent, avec cynisme, de présenter, aujourd'hui, la métropole euro-lyonnaise comme un dossier technico-administratif, ne disant mot, néanmoins, de tout ce qu'il compte en matière de gestion des charges, des actifs, des patrimoines et des personnels.

Dans ce contexte, je ne vois pas ce qui permettra à l'intérêt général, à la gestion du bien commun, au service attendu par les habitants - avec tout ce que cela comporte d'élévation du niveau de dignité - de mieux se porter. Grigny, qui a fait les frais d'un enfumage particulièrement choquant en matière de gestion des zones industrielles lors de son entrée dans le Grand Lyon, ne permettra pas une seconde imposture. La Ville de Grigny ne cautionnera pas les dénis de démocratie des présidents du Grand Lyon et du Département. Le peuple a son mot à dire. Les quelques 1 785 000 habitants et 330 assemblées élues du département doivent avoir leur mot à dire sur la métropole, quitte à organiser un référendum d'initiative locale.

C'est du respect des élus, de la représentativité populaire, des populations – en un mot, de la démocratie - dont il est question. Le moment venu, les électeurs seront en droit de demander des comptes à MM. Mercier et Collomb et à tous ceux qui auront fait silence autour d'eux.

René BALME, maire de Grigny (Rhône) le 06 décembre 2012

Conseil général du Rhône : Le consensus n'est pas de mise !

Marie-Christine BURRICAND Conseillère générale de Vénissieux Sud, et Christian FALCONNET Conseiller général de Vénissieux Nord, mardi 22 janvier 2013,

Ce lundi 21 janvier 2013, le CG procédait à l'élection d'une nouvelle présidente après la démission de Michel Mercier devenu Maire de la nouvelle commune qu'il s'est taillé sur mesure autour de Thizy.

Le consensus battait son plein entre la droite UDI et le PS et les verts qui décidaient de ne pas présenter de candidats, allant même jusqu'à dire qu'ils regrettaient de ne pas pouvoir voter pour la nouvelle présidente. Quant à Michel Mercier, cet ancien ministre de Sarkozy s'est vu paré de toutes les qualités.

Le respect des adversaires politiques n'est pas pour nous synonyme de consensus entre la gauche et la droite. Face à la droite, le groupe communiste a choisi de présenter une femme, Marie-Christine Burricand, un geste symbolique bien sur pour marquer notre opposition à la politique suivie au département et signifier l'exigence d'une vraie gauche !

C'est dans cet effacement du clivage gauche/droite et cette auto congratulation d'élus entre eux, alors que le peuple est confronté à des difficultés terribles, que naît le dégoût de la politique qui conduit à l'abstention voire au vote FN. La République a besoin de confrontation et pas d'un consensus mou ! Danielle CHUZEVILLE a été élue Présidente du Conseil général en succession de Michel MERCIER par la majorité de droite du Département.

Nous réaffirmons notre opposition à la politique d'austérité poursuivie par le Conseil général, et notre volonté que l'Acte 3 de la décentralisation qui contient le projet d'Euro-métropole fasse l'objet d'un large débat, voire d'un référendum qui permette aux populations d'avoir le dernier mot.

Pour nous, le consensus n'est pas de mise au Conseil général.

Le respect des individus et du pluralisme politique, la défense de l'intérêt général ne se confondent pas avec l'effacement du clivage gauche-droite que certains voudraient instaurer dans cette assemblée.

C'est la confrontation des idées et des projets qui permettent aux citoyens de comprendre les enjeux, d'aboutir aux décisions les plus justes.

C'est elle qui donne son sens à la démocratie. Plus que jamais il y a besoin de porter dans le Rhône et au niveau national une vraie politique de gauche qui réponde aux aspirations des populations. On est loin du compte !

Les habitants du Rhône, dans les quartiers populaires mais aussi dans les territoires ruraux paient le prix fort des conséquences de la crise du capitalisme qui frappe notre pays.

Sur l'emploi, l'école, l'enfance, les personnes âgées, les personnes handicapées, l'insertion, il y a besoin d'un véritable plan ORSEC pour infléchir la tendance et établir plus de justice et de solidarité. C'est une urgence !

Nous savons que les budgets imposés par la majorité de droite depuis plusieurs années sont des budgets d'austérité qui accompagnent et aggravent les difficultés.

Pour 2013, tout indique que la seule chose qui change c'est le Président devenu Premier vice-président. L'euro-métropole ne doit pas être le cache-misère et l'alibi des politiques d'austérité.

Nous sommes déterminés à poursuivre notre engagement dans l'intérêt de nos cantons et des habitants de tout le Département.

Euro-Métropole : du Mille-feuille à l' « Étouffe-chrétien »

Marie-Christine BURRICAND Conseillère générale du canton de Vénissieux sud, Christian FALCONNET Conseiller général du canton de Vénissieux Nord, 10 Décembre 2012

Une semaine après leur annonce, la volonté de passage en force de Gérard Collomb, Président du Grand Lyon et Michel Mercier, Président du Conseil général du Rhône, pour l'Euro-Métropole se confirme.

C'est ainsi qu'au Conseil Général, à la prochaine séance publique du 21 décembre, Michel MERCIER met aux voix un rapport concernant la création de l'Euro-Métropole Lyonnaise. Dans ce rapport, il confirme trois points essentiels du projet :

- L'Euro-Métropole aura toute les compétences du département
- Elle sera dotée d'une partie des compétences de la Région, notamment l'économie
- Elle sera amenée à aspirer certaines des compétences des communes

La concertation accouche d'une souris, une commission composée de tous les groupes politiques pour suivre et piloter la mise en place de la nouvelle organisation. Nous demandons un grand débat avec l'ensemble des élus locaux, les partenaires associatifs, institutionnels, les salariés et leurs représentants et les populations.

Dans le même temps, Gérard Collomb commence à dire que l'Euro-Métropole peut être amenée à s'élargir. Il lorgne déjà sur la communauté des communes de l'est lyonnais et pourquoi pas sur le canton de Condrieu le plus au sud du Rhône. S'achemine-t-on vers une Mégalo-Métropole débordant sur l'Isère et l'Ain, voire la Loire ? Qui peut imaginer que le Département annoncé, taillé sur mesure pour Michel Mercier et sa majorité, survivrait longtemps dans ce grand chambardement des territoires de la République ?

Maryse Lebranchu, Ministre de la décentralisation, veut nous faire croire qu'il n'y pas d'avant-projet de loi. Pourtant, c'est bien un avant-projet qui circule et dont chacun peut prendre connaissance sur le site de la Gazette des communes. La comparaison avec le projet de loi de 2010 de Nicolas Sarkozy est édifiante puisque sur les Métropoles on croirait un copié-collé.

Le mille-feuille français a beaucoup été critiqué. Aujourd'hui, c'est un « étouffe-chrétien » qui s'annonce face auquel les citoyens et les élus locaux ne pèseraient pas bien lourd. De qui se moque-t-on ? Derrière les arguties techniques, il y a la volonté de remettre en cause le socle Républicain et l'égalité de traitement des citoyens sur tout le territoire.

Ce n'est pas l'intercommunalité dont le développement est indispensable aujourd'hui qui est au cœur de ce projet mais bien son contraire : la centralisation des pouvoirs et des moyens financiers et économiques entre les mains de quelques décideurs qui jouent la concurrence entre les territoires. L'absorption du Département par le Grand Lyon n'est qu'une étape pour aller plus loin dans ce sens.

Il est d'ailleurs étonnant que dans cette affaire, les emprunts toxiques du Département comme les 148 millions de dettes de l'État concernant le RSA soient passés sous silence, preuve que les besoins des populations ne sont pas à l'origine de ce projet.

Nous n'allons pas accepter aujourd'hui ce que nous refusions lorsque Nicolas Sarkozy était au pouvoir et nous nous engageons à créer les conditions de l'information la plus claire possible pour les citoyens concernant les projets de réorganisation du territoire national et leurs enjeux.

Dans tous les cas ce sont les citoyens qui doivent décider de l'avenir du Département du Rhône et de l'agglomération lyonnaise, si nécessaire au travers d'une consultation de type référendum.

NB : « Étouffe-chrétien » : Très nourrissant, bourratif au point d'être indigeste.

Eurométropole lyonnaise : les communes dans le viseur !

Marie-Christine Burricand, conseillère générale du Rhône, Canton Vénissieux Sud,, 26 décembre 2012,

La dernière séance publique de l'année ce 22 décembre au Conseil général a été le lieu d'interventions nombreuses sur l'Eurométropole lyonnaise.

Michel Mercier mettait au vote une délibération précisant les objectifs de l'eurométropole et actant la mise en place d'une commission de pilotage pour le transfert des compétences du département au Grand Lyon .

Bernard Catelon, conseiller général de Condrieu apparenté socialiste, a voté contre ce rapport, disant son désaccord profond de la coupure en deux du département du Rhône.

Nous avons décidé avec Christian Falconnet et Martial Passi de refuser de prendre part à ce vote pour souligner son caractère illégitime puisque Michel Mercier met en oeuvre une loi qui n'a pas encore été votée au parlement. Une première qui montre le caractère antidémocratique de l'affaire ! et ce n'est pas une commission de pilotage que nous voulons mais une commission du débat qui lance une grande réflexion publique associant les citoyens. L'idée d'un référendum est avancée par plusieurs. Nous publions en pièce jointe l'intervention de Martial Passi, Maire de Givors et Président du Groupe communiste.

Si la très grande majorité des élus du Cg ne se sont pas opposés à la Métropole, l'enthousiasme n'était pas au rendez-vous. Inquiétudes sur le devenir des compétences sociales du département, sur le devenir des communes, sur le caractère antidémocratique de cette nouvelle entité se sont largement exprimées. Mais il est bien difficile de remettre en cause les choix des "patrons" Mercier et Collomb, n'est ce pas ?

Les interventions des partisans affirmés de l'eurométropole ont l'avantage de mettre en lumière les objectifs réels de cette construction à la mode lyonnaise. A l'instar de Michel Mercier qui annonce cash les possibles absorptions de communes et de la compétence économique de la région, Jean-Jacques Pignard s'est fait le chantre d'une évolution des institutions qui verrait disparaître la commune, le département et finalement la Nation au profit des métropoles, grandes régions, et Union européenne.

Ce type de prophétie devait ouvrir les yeux de ceux qui ne veulent voir dans l'eurométropole qu'une nouvelle instance technique de coopérations intercommunales. Qui peut croire que ce sont les compétences du département, pour l'essentiel sociales, qui intéressent Gérard Collomb ?

Les déplacements nombreux de la ministre Lebranchu à Marseille, où l'eurométropole ne passe pas, sont éclairants. C'est le redécoupage du territoire national qui est en marche, conduit par un gouvernement socialiste qui fait le choix de l'union européenne plutôt que de la nation, s'inscrivant ainsi dans les pas de la réforme de 2010 de Sarkozy. Les services publics, la décentralisation, la coopération intercommunale ne sont pas le moteur des projets annoncés qui visent d'abord à mettre en concurrence des territoires qui devraient être solidaires.

Il s'agit bien d'un débat national et les citoyens doivent avoir leur dernier mot. Quel avenir pour notre république ?

Lettre des élus communistes et républicains du Rhône à Maryse Lebranchu

Eurométropole : les élus communistes du Rhône demandent une rencontre à la Ministre Maryse Lebranchu !

Madame la Ministre,

Permettez-nous de nous adresser directement à vous au nom des élus communistes et républicains et de leur association départementale.

Nous voulons jouer notre rôle, avec nos parlementaires, sur toutes les questions d'intérêt général, qui sont à l'ordre du jour.

La réforme des collectivités territoriales est d'actualité. Ensemble nous avons combattu le projet Sarkozy. Aujourd'hui l'Acte III de la décentralisation est en élaboration et sera discuté au Parlement prochainement.

Nous voudrions attirer votre attention sur la situation départementale.

Le 4 décembre 2012, Gérard Collomb, Président du Grand Lyon et Michel Mercier, alors Président du Conseil Général, ont annoncé conjointement, par voie de presse, la création d'une « Eurométropole » et le partage du département, sans information ni discussion préalable avec les élus, les partenaires, les populations concernées et avant même que le projet de loi ne soit soumis au débat parlementaire.

La « Métropole d'intérêt économique européen », pour suivre l'évolution de l'appellation, ainsi créée dans la précipitation, se verrait attribuer les compétences du Conseil Général et une partie des compétences du Conseil Régional, sur les 58 communes du Grand Lyon, le département étant réduit aux territoires ruraux.

Un tel procédé pose une question de forme : des choix cruciaux sont pris sans concertation, en catimini, de façon autocratique –et c'est bien la première fois qu'un Président de Conseil Général décide de la quasi suppression de son département-.

Cette annonce est un déni de démocratie, et les réactions de tous bords sont nombreuses.

Comme le proposent Monsieur le Sénateur Guy Fischer et Madame Michèle Picard, Maire de Vénissieux, Monsieur Bernard Genin, Maire de Vaulx en Velin, Monsieur Martial Passi, Maire de Givors, Madame Mireille Domenech-Diana, Maire de Pierre Bénite, Monsieur René Balme, Maire de Grigny (Rhône) aux Maires du département, l'organisation d'un débat est indispensable, une vaste concertation permettant d'associer pleinement :

- . Les élus des deux collectivités, et les élus locaux de tout le département
- . l'ensemble des partenaires institutionnels participant à la vie, aux compétences et aux financements du département et du Grand Lyon
- . les partenaires sociaux comme les syndicats des personnels des deux collectivités
- . et bien-sûr les habitants.

1/ Pour les Elus Communistes et Républicains du Rhône, il n'est pas question de revenir sur l'intercommunalité lorsqu'elle s'est construite de manière librement consentie et dans un souci de démocratie locale, de proximité pour les habitants. Nous sommes convaincus que la commune peut et doit rester le socle de notre pratique républicaine. Autonomie qui dit : choix de la clause de compétence générale pour les communes, moyens financiers et pouvoirs des Maires et des élus municipaux.

Or, la « Métropole Européenne » n'aboutit-elle pas à l'effacement des communes ?

2/ Nous sommes convaincus qu'il faut refonder l'échelle métropolitaine comme un espace d'élaboration collective, de partenariat, de construction de projets communs. L'enjeu est aussi de s'ouvrir à la participation citoyenne, tout en permettant le développement économique et la réponse aux besoins.

3/ Nous voulons travailler au renouveau du rôle de l'Etat, considérant que seul l'Etat est garant de l'égalité entre les territoires, de l'égalité d'accès de tous les habitants, avec le développement des services publics.

Or, on peut penser que la France organisée en Métropoles ce serait l'abandon d'une partie des territoires, la course à la compétitivité et la fin de l'unicité de l'Etat Français.

4/ Nous sommes pour une Europe sociale et solidaire, or tout laisse à penser que la « M.I.E.U. » s'inscrira plutôt en concurrence avec les autres métropoles européennes.

5/ Nous formulons des propositions pour une réforme fiscale, nécessaire avant toute nouvelle étape de la décentralisation. Nous mettons au cœur de nos objectifs politiques la satisfaction des besoins de nos populations, ce qui implique de s'émanciper de « la concurrence libre et non faussée ».

Madame la Ministre, à la lecture de nos propositions vous comprendrez notre insistance à ce que le débat s'organise au niveau des territoires associant les populations concernées à la décision finale.

Localement et nationalement, notre association d'élus compte bien participer pleinement au débat sur l'acte III de la décentralisation qui impacte l'avenir de notre pays et des citoyens et des citoyennes, c'est pourquoi l'ADECR du Rhône sollicite auprès de vous une rencontre pour évoquer nos questions Rhodaniennes.

Restant à votre disposition, nous vous prions de bien vouloir accepter, Madame la Ministre, l'assurance de notre très respectueuse considération.

Pour l'ADECR du Rhône, Marie-France VIEUX-MARCAUD, Présidente, Guy FISCHER, Sénateur du Rhône

Loin d'un fait historique ou géographique... L'euro-métropole de Lyon est un projet politique... de droite !

Pierre-Alain Millet, Adjoint au Maire de Vénissieux, Conseiller Communautaire, 20 mai 2013

Depuis des semaines, toutes les directions de la communauté urbaine de Lyon sont mobilisées sur la préparation de la future euro-métropole, sans attendre que la loi ne soit votée et qu'on ne connaisse son contenu final. Tous les décideurs font comme si tout était réglé, les questions de constitutionnalité résolues, la liste des compétences établie, le statut futur des communes clarifié...

On mesure à quel point la volonté politique des promoteurs de cette loi est déterminante pour bousculer tous les obstacles, les règles délibératives, les inquiétudes et incertitudes, et tous les calendriers. Ce projet aurait pu être le cœur du débat des élections municipales, donner ainsi toute légitimité à des décisions aussi fortes et permettre un calendrier de mise en œuvre maîtrisé durant le prochain mandat pour arriver à une élection légitime de cette métropole en 2020. La justification répétée de cet empressement à avancer à marche forcée serait la nécessité de reconnaître le « fait métropolitain » dans un contexte de concurrence qui rendrait nécessaire une décision courageuse, transcendant les partis, bousculant les habitudes et les rythmes électoraux, seule capable de « réformer » la France. Mais de quel « fait » géographique et de compétences parle-t-on ?

Quelle est la réalité géographique de ce « fait métropolitain » ? La réponse actuelle est qu'il s'agit de la communauté urbaine et ses 58 communes. Pourtant, la notion d'agglomération est issue du code de la route qui la définit comme « *un groupement d'immeubles sinon contigus, du moins suffisamment rapprochés, situés en bordure de la voie publique et donnant à celle-ci l'aspect d'une rue* ». Un décret de 1958 ajoute l'intervention du maire pour définir « la limite des agglomérations » sous approbation du Préfet. De ce point de vue, "l'agglomération" est plus petite que la communauté urbaine actuelle ! A l'inverse, le projet de loi prévoit le statut de métropoles aux agglomérations « avec un aéroport ». Il faudrait donc étendre à l'Est la métropole. Et tout le monde sait que ce sera une très prochaine étape comme le montre bien le périmètre du SCOT actuel qui regroupe lui 72 communes et les communautés de communes de l'Est Lyonnais, apportant l'aéroport de St-Exupéry à la métropole, et celle des pays de l'Ozon, traversée par le futur tracé Sud du CFAL. Pourquoi ne pas le dire toute de suite ? Parce que cela soulèverait de trop nombreuses oppositions ! Tant qu'on est indépendant du grand maire de Lyon président de la communauté, on peut encore lui dire non, une fois dans la communauté urbaine, c'est beaucoup plus difficile...

Mais le périmètre naturel de la métropole est-il alors celui du SCOT ? Pas du tout ! Le SCOT publie de nombreuses études et cartes qui montrent au contraire que, selon le sujet étudié, le « fait métropolitain » s'étale de manière différente, jusqu'à « l'aire urbaine de Lyon » qui regroupe 296 communes et frôle Villefranche, Ambérieu, Bourgoin, Vienne, Saint-Chamond et Tarare ! Mieux encore, les interactions avec ces villes voisines et leur propre SCOT conduit à une « aire métropolitaine lyonnaise » regroupant 804 communes avec un « chapitre commun métropolitain » !

Si le projet Collomb-Mercier avait reconnu une telle ambition, il aurait été mort-né, regroupant contre lui la région, les départements voisins et la majorité des communes concernées... la grenouille qui se voyait plus grosse que le bœuf. Mais entre la communauté urbaine actuelle et l'aire métropolitaine, y-a-t-il un périmètre géographique naturel de ce si célèbre « fait métropolitain » ?

- Pour le « réseau des espaces de nature périurbaine », le SCOT étudie les balnes viennoises, le Sud de la Dombes, les Monts d'Or et le Sud du Beaujolais, les Monts du Lyonnais, le Pilat...
- Pour les infrastructures de transport, il évoque les projets régionaux dont le contournement Ouest de Lyon, un enjeu essentiel, une condition dit officiellement le Grand Lyon, du projet d'anneau des sciences ! Il situe les pôles logistiques majeurs de la métropole lyonnaise avec Lyon Sud-Est dans la communauté urbaine, mais aussi le Parc des Chesnes, la Plaine de l'Ain ou la plaine du Forez, et organise l'inter-modalité fer-fleuve sur Grenay et Salaise-Sablons, dans un maillage

avec les trois grandes gares de la métropole dont Saint-Exupéry !

- Quand le SCOT étudie l'accroissement du besoin de logement, il en place 150 000 dans son périmètre, pour l'essentiel celui proposé de la communauté urbaine, et 350 000 dans « l'aire urbaine », bien au-delà donc du périmètre annoncé de « l'euro-métropole ».

Résumons. Selon qu'on regarde les espaces naturels, le transport et la logistique ou le logement, le périmètre du « fait » métropolitain est différent. On peut poursuivre la comparaison pour l'économie, les bassins filtrants, les réseaux bleus... Le bassin d'emploi de la vallée de la Chimie déborde très largement de la communauté et du département, notamment sur l'Isère. C'est le cas de toute l'économie lyonnaise dont les emplois se diffusent dans la grande « aire métropolitaine ».

En quelque sorte, **à chaque domaine, et donc à chaque compétence, un périmètre pertinent** pour porter les questions collectives de la « métropole ». Il n'existe aucun fait métropolitain « naturel », il existe des réalités géographiques, économiques et sociales, des réalités d'interconnexions entre des territoires variés, à une échelle qui dépasse largement le périmètre de la communauté urbaine.

Qui peut justifier les compétences prévues dans le projet de loi pour l'euro-métropole de Lyon ? On y trouve les concessions de distribution d'électricité, mais pas les concessions de distribution de gaz, la gestion des espaces aquatiques, mais pas celle des espaces naturels (alors qu'elle est une des politiques existantes du Grand Lyon !). Les réseaux de chaleur, que demandait le Grand Lyon, n'y sont pas, ni le très haut débit que le Grand Lyon a pourtant pris en 2010 !

Ni la géographie, ni les compétences ne permettent de définir « naturellement » un périmètre métropolitain. La réalité est que le projet d'euro-métropole est d'abord et avant tout un projet politique de renforcement d'un « pouvoir » à travers une nouvelle institution. Il se met en place de manière pragmatique et limitée mais, une fois le pas franchi, il sera logiquement conduit à s'étendre, à se renforcer. Il deviendra de plus en plus difficile à un maire, et bien sûr à un habitant, de peser sur ce nouveau pouvoir. Dans un article prémonitoire « Des métropoles ingouvernables aux métropoles oligarchiques », le professeur de Sciences Politiques Lyonnais Gilles Pinson conclut : « Contrairement à la vulgate en vogue, une ville compétitive n'est pas nécessairement, loin s'en faut, une ville où règne la cohésion sociale. La construction d'une capacité d'action publique urbaine se fait aussi au prix de l'opacité politique, de la construction d'une pensée unique métropolitaine et de la marginalisation politique des groupes sociaux les plus modestes ! »

Bien entendu, **ce projet de recentralisation autoritaire autour d'un pouvoir métropolitain interrogeait la place historique des communes en France.** On se rappelle les échanges entre Gérard Collomb et Michel Mercier en 2009 dans une rencontre publique à Lyon sur le projet Balladur autour de cette question, et les difficultés en 2011 à faire accepter la suppression des syndicats dans le schéma départemental de coopération intercommunale. Les deux protagonistes ont donc fait profil bas « la commune reste le socle de la démocratie locale » répète Gérard Collomb. Et l'euro-métropole ne sera pas un monstre centralisé, elle va au contraire se « territorialiser » en renforçant les responsabilités des « conférences des maires », structure informelle de concertation qui deviendrait le « territoire » électoral futur de l'euro-métropole au suffrage universel, son outil de la proximité.

Mais à quel « fait métropolitain » correspondent ces futurs territoires de proximité ? De nombreux témoignages au club du développement durable montrent que selon les projets, l'espace de décision est différent, et ne correspond malheureusement pas aux "conférences des maires". Pour ne prendre que des exemples que je connais autour de Vénissieux :

- Pour la Vallée de la Chimie, Vénissieux discute avec Pierre-Bénite, qui n'est pas dans la conférence des maires de Vénissieux
- Pour les réseaux de chaleur, Vénissieux discute avec St-Fons et Lyon mais pas avec Corbas
- Pour les Grandes Terres, Vénissieux parle avec Feyzin et Corbas, mais pas avec St-Fons...

Bref, la métropole n'a pas de périmètres « naturel ». Elle n'est pas la reconnaissance d'un « fait » métropolitain. Il s'agit d'un projet de pouvoir politique concentré, aux moyens budgétaires supérieurs à ceux de la région Rhône-Alpes toute entière, prélevant une part décisive des ressources fiscales locales et

devenant donc totalement dominant dans les relations avec les communes, pour « peser » dans la concurrence mondiale. Mais cette concurrence se fait au profit de qui et contre qui ? Si aujourd'hui, un maire peut refuser une délibération du Grand Lyon concernant sa commune, il devra demain se plier à la décision de l'exécutif métropolitain.

Son organisation territoriale par « conférence des maires » n'a pas plus de pertinence géographique, économique ou sociale ! Les communes qui sont le vrai lieu de citoyenneté historique où organiser une concertation, où les élus peuvent être connus et accessibles, où ils peuvent se mobiliser pour un projet, affronter les contradictions d'intérêt et faire progresser l'intérêt général... Certes, tous ne le font pas. Certains favorisent au contraire le "pas dans mon jardin" renvoyant les problèmes sur leurs voisins... Mais les citoyens peuvent s'en saisir, et s'il faut interpeller un maire, ils savent le faire, alors que tenter d'interpeller un président d'agglomération ou de région... !

Enfin n'oublions pas **l'arrêt récent du conseil constitutionnel** donnant un coup décisif pour les communes à l'ancien principe de libre administration des collectivités locales. Devant les réticences de communes à se regrouper en communautés, préférant leurs syndicats intercommunaux dans lesquels elles gardent leur autonomie de décision, devant le constat que l'ancienne loi facilitant la "fusion" de communes, n'était pas utilisé (quand on demande l'avis aux habitants et à leurs élus proches, la réponse est claire "on veut garder nos communes"), le conseil constitutionnel vient de décider qu'il n'était pas illégal à un préfet d'imposer l'adhésion d'une commune à une communauté, contre l'avis du maire, de son conseil municipal et de ses habitants...

Et le projet de loi de l'acte III commence, dans un chapitre intitulé « **Le rétablissement de la clause de compétence générale** » à considérer que les collectivités locales s'organisent librement « dans le cadre d'un pacte de gouvernance territoriale débattu au sein de la conférence territoriale de l'action publique. » Bref, il va falloir jouer des coudes dans cette conférence pour négocier les limites de cette « libre administration » d'une commune !

La logique du projet d'euro-métropole est bien la digestion des communes dans ces « territoires » de 100 000 habitants issus des conférences de maires, pour la mise en œuvre de politiques métropolitaines décidées centralement, supports d'une déconcentration technique de certaines missions, mais sans plus de pouvoir politique que les mairies d'arrondissement. Le pragmatisme poussera à commencer par les plus petites communes, et le reste viendra dans le temps.

Un projet alternatif doit articuler les différentes échelles de décision, nationales pour garantir l'égalité et la solidarité, régionales pour l'équilibre des territoires entre urbanité et ruralité, centralité et mobilité, départementales pour garantir localement les solidarités nationales, communales pour enraciner toute politique publique dans la mobilisation citoyenne. L'intercommunalité peut alors s'organiser de manière adaptée aux réalités géographiques selon les missions et sur la base du choix des communes, la communauté urbaine assurant la cohérence des stratégies d'agglomération et la mutualisation technique nécessaire à leur mise en œuvre dans chaque commune. Une révolution institutionnelle est nécessaire pour une toute autre articulation entre les échelles, loin de la déconcentration technique de pouvoirs centralisés ou de la décentralisation concurrentielle des territoires, inventant une coresponsabilité des différents niveaux politiques de souveraineté.

Le lancement d'une pétition pour un référendum par l'association départementale des élus communistes et républicains est une bonne chose. Car il est de plus en plus clair que ce projet d'euro-métropole comme tout l'acte III de la décentralisation se place dans la continuité de la loi Sarkozy de 2010. Le consensus élargi d'une majorité départementale centre et droite et d'une majorité communautaire gauche et centre, nous révèle la nature politique de ce projet, un projet de droite présenté et défendu par la gauche gouvernementale. L'intervention citoyenne est indispensable et urgente. Comme en Alsace, elle peut bousculer bien des certitudes !

Nous sommes nombreux à sentir la nécessité d'une autre conception de la république, en tout cas pour ceux qui restent partisans de la souveraineté nationale, d'une république qui retrouve le sens de l'état, se libère de son carcan technocratique en portant la démocratie et l'autogestion à une nouvelle échelle, qui retrouve le sens de l'aménagement de la France, la libère de son carcan centralisateur avec l'ambition

d'un développement harmonieux de tout le territoire, du re-développement de ces zones présentées comme perdantes de la concurrence, par une urbanisation distribuée apportant les services de grandes villes dans un réseau de villes à taille humaine.

Et nous travaillons à une autre communauté urbaine, fondée sur la solidarité, la redistribution, loin de cette concurrence dont l'acte III fait la clé du succès malgré les dramatiques convulsions économiques et sociales qu'elle génère, une communauté outil des communes pour "faire ensemble ce qu'une commune ne peut faire seule" et non pas pour "faire elle-même ce qu'une commune ne doit plus faire", qui organise l'inter-communalité et non pas la supra-communalité, une communauté outil de la citoyenneté, mettant des compétences humaines mutualisées au service de la proximité nécessaire à l'appropriation citoyenne avec les conseils de quartier, une communauté outil de la coopération régionale et internationale contre la concurrence au Sud, à l'Est comme au Nord.

Nous imaginons une autre « métropole », loin des villes-état allemande ou des zones spéciales chinoises, s'inscrivant dans une république Française à refonder. Construisons-nous la ville pour les canuts ou pour les soyeux ? Même si, dans l'organisation actuelle de la société, on ne peut penser les uns sans les autres, c'est le cœur de toute politique publique. Une démarche républicaine peut transcender les clivages gauche-droite sur des projets partagés par de larges majorités et construits dans une démarche citoyenne, pas dans la confusion politique d'un accord secret de dirigeants, une lyonnaiserie diront les commentateurs, mortifère pour les progressistes et les républicains dans un contexte de crise ou partout, les nationalismes, les intégrismes et les fascismes s'affirment !

Commission générale du conseil de communauté, Penser global, c'est penser critique !

Pierre-Alain Millet, Adjoint au Maire de Vénissieux, Conseiller Communautaire, 26 janvier 2013

Ce 25 Janvier, le président Gérard Collomb présentait le projet d'euro-métropole en commission générale. Sa présentation partait de loin, avec un graphique montrant la croissance comparées des 300 "grandes villes" de la planète. Le deuxième intervenant, Michel Forissier, vice-président du conseil général, dira qu'il soutenait ce projet "puisque c'était celui de son président", et listait ensuite toutes les raisons d'en être inquiet, depuis le sort des 4000 agents du conseil général, jusqu'au devenir des cantons qui seraient découpés entre métropole et département, en passant par l'enjeu pour les milliers de personnes au RSA de l'efficacité du travail social de proximité.

La présentation de Gérard Collomb était tellement représentative du discours économique dominant que j'ai tout de suite pris des notes pour lui répondre. Je n'ai pu le faire en séance, mais je publie cette réponse.

Monsieur le président, vous présentez la future euro-métropole sans conditionnel. Rappelez-vous 2005 et le traité constitutionnel, déjà, tout était plié. Comme d'autres, je travaille à l'irruption en 2013 de l'expression populaire face à des réformes qui mettent en cause la république.

Vous nous appeler à penser global et agir local. Chiche ! Pour vous, ce sont 300 villes qui portent le développement économique de la planète. Mais vous ne dites rien des liens entre ces villes et leurs territoires... D'où vient l'électricité de Lyon sinon du nucléaire du Bugey ! D'où vient le bois-énergie dont nous avons besoin sinon des régions montagneuses environnantes, et aussi malheureusement de plus loin ! D'où viennent notre alimentation, le béton et le verre de nos immeubles ? de trop loin souvent, mais de nos régions aussi. Pour le dire avec humour, que devient le troisième fleuve de Lyon ? Une ville sans son territoire qui l'irrigue, c'est un blocus, monsieur le président.

Pensez global, c'est penser critique. Vous présentez une carte européenne illustrant le décrochage des villes européennes du Sud... Pourquoi pas un graphe des échanges intra-européens de 2000 à 2010 qui montre comment l'euro a créé une zone Mark au service de la domination allemande contre notamment l'Europe du sud [1] ?

Puisque vous nous demandez de penser global, allons-y avec la Chine. Tout le monde connaît le développement accéléré des grandes villes de la cote, et c'est ce que votre carte des 300 villes nous montre. Mais vous ne dites rien de l'incroyable développement du cœur de la Chine engagé depuis et qui est en train de faire basculer cet immense pays d'une économie d'exportation à la première puissance de la planète assurant le développement de territoires plus vastes que la France.

Penser global devrait nous conduire à considérer que les zones spéciales chinoises ou la croissance infernale de Mexico ou de Rio de Janeiro ne sont pas des modèles utiles pour la France. De ce point de vue, le pôle métropolitain comme outil de coopération multi-polaire peut être plus porteur de sens pour une urbanisation en réseau irriguant le territoire.

Penser global, c'est aussi penser le monde dans l'histoire... Vous évoquez la construction jacobine de la France et une nouvelle ère de décentralisation depuis les années 80. Mais l'histoire est toujours monsieur le président, celle des luttes de classes. Si la France s'est effectivement construit de manière centralisée, si la République a été en France une et indivisible, assurant les mêmes droits et les mêmes institutions ou presque de Lyon à la Creuse, c'est bien pour assurer la domination de la bourgeoisie montante dans son alliance avec le peuple contre la noblesse et le clergé. Elle a certes été marquée par le cadre très napoléonien symbolisé par les préfets ! Mais elle a construit ce pays particulier qu'est la France, celle que chante si admirablement Jean Ferrat, celle qui monte des mines ou descend des collines, celle de 36 ou 68 chandelles...

La nouvelle ère des années 80, ce n'est pas la décentralisation, c'est au contraire ce que masque cette

décentralisation, un processus plus profond et plus global, la déconstruction de l'état social, qui aboutit dans ce XXI^{ème} siècle débutant à la mise en cause des états nationaux comme en Belgique ou en Catalogne. C'est un des résultats de la contre-offensive occidentale après la défaite historique des USA au Vietnam, de la commission trilatérale qui nous disait dans les années 70 que la démocratie devait être limitée à l'accélération de l'intégration européenne qui s'est faite, à chaque étape, contre l'avis des peuples, avançant masquée pour déconstruire les nations souveraines.

Penser global dans l'histoire, c'est constater que les guerres mondiales du 20^{ème} siècle ont libéré le monde du colonialisme avec près de 200 états nationaux souverains fortement marqués par la compétition entre le capitalisme et le socialisme. Les discours sur la fin de l'histoire nous ont fait croire à la disparition du socialisme alors qu'on le voit renaître partout sur la planète, et que personne ne sait vraiment quelle est sa place dans le modèle chinois. La nouvelle ère dont vous parlez, c'est celle où un capitalisme occidental en péril a besoin de faire sauter les cadres de souveraineté nationaux, par les coup de force contre les référendums en Europe, par la guerre en Yougoslavie et au Moyen-orient, par les narco-traficants et les tentatives de coup d'état en Amérique Latine.

Penser global pour agir local... dans ce contexte contradictoire, comment favoriser la coopération locale. Prenez tous les exemples concrets qui soulignent la nécessité d'articuler les politiques publiques des institutions et de tous les acteurs qui font la ville. Où sont les blocages ? Oui, il existe dans de nombreuses collectivités des réflexes de petit propriétaire que ce soit pour dire « je veux mon propre équipement » ou à l'inverse « pas dans mon jardin ». Mais les freins à la coopération, à la mutualisation ne sont pas d'abord chez les habitants, au contraire, ils sont nombreux à se demander comment avoir un service public plus présent, plus proche et plus efficace, et le modèle de la poste ou de l'école dans les mémoires sociales est illustratif de ce lien étroit entre proximité et interdépendance. La difficulté fondamentale est dans la nature des institutions, dans la place de l'intervention populaire dans ces institutions. Mutualiser, partager, échanger, oui, c'est indispensable, tous ceux qui suivent les difficultés dans la réorganisation de la collecte des déchets, qui mettent les mains dans l'ingrat travail du quotidien sur la propreté, pour ne prendre que deux exemples, le savent bien. Mais ce que nous dit votre projet d'euro-métropole, c'est qu'on ne peut coopérer que dans la re-centralisation d'agglomération. Ce serait parce que le département et la communauté ne coopèrent pas efficacement que leurs présidents ont décidé d'un partage du territoire pour que la « future euro-métropole » organise dans son territoire une coopération imposée.

Cette réponse à un défi réel est pauvre monsieur le président, elle manque de créativité, d'innovation politique, elle ne fait que tenter d'imiter ce vieux modèle de la ville-état allemande que vous citez.

Nous sommes nombreux à sentir la nécessité d'une autre conception de la république, en tout cas pour ceux qui restent partisans de la souveraineté nationale, d'une république qui retrouve le sens de l'état, se libère de son carcan technocratique en portant la démocratie et l'autogestion à un nouvelle échelle, qui retrouve le sens de l'aménagement de la France, la libère de son carcan centralisateur avec l'ambition d'un développement harmonieux de tout le territoire, du re-développement de ces zones que vous présentez comme perdantes de la concurrence, par une urbanisation distribuée apportant les services de grandes villes dans un réseau de villes à taille humaine.

Et nous travaillons à une autre communauté urbaine, fondée sur la solidarité, la redistribution, loin de cette concurrence dont vous faites la clé du succès malgré les dramatiques convulsions économiques et sociales qu'elle génère, une communauté outil des communes pour "faire ensemble ce qu'une commune ne peut faire seule" et non pas pour "faire elle-même ce qu'une commune ne doit plus faire", qui organise l'inter-communalité et non pas la supra-communalité, une communauté outil de la citoyenneté, mettant ses importantes compétences humaines que permet la mutualisation au service de la proximité nécessaire à l'appropriation citoyenne que représente par exemple les conseils de quartier, une communauté outil de la coopération régionale et internationale contre la concurrence au Sud, à l'Est comme au Nord.

Oui, nous pouvons imaginer une autre communauté, loin des villes-état allemande ou des zones spéciales chinoises, s'inscrivant dans une république Française à refonder. Construisons-nous la ville

pour les canuts ou pour les soyeux ? Même si, dans l'organisation actuelle de la société, on ne peut penser les uns sans les autres, c'est le cœur de toute politique publique. Une démarche républicaine peut transcender les clivages gauche-droite sur des projets partagés par de larges majorités et construits dans une démarche citoyenne, pas dans la confusion politique d'un accord secret de dirigeants, une lyonnaiserie diront les commentateurs, mortifère pour les progressistes et les républicains dans un contexte de crise ou partout, les nationalismes, les intégrismes et les fascismes s'affirment !

Il y a deux ans, toute la gauche dénonçait la réforme sarkosyste des collectivités, et cette même réforme revient aujourd'hui aggravée des euro-métropoles. Il est vrai qu'on peut faire ce constat pour les records d'expulsions, le TSCG ou la relation avec la grande finance... Dans la crise violente que nous traversons, la fracture politique est béante, et les retours de bâtons peuvent être terribles pour tous les progressistes et républicains... C'est d'une toute autre réforme de l'état et des collectivités locales dont ont besoin les habitants de nos communes.

Euro-métropole, la république ou la concurrence des territoires...Réactions au coup de force des présidents du Grand Lyon et du département

Pierre-Alain Millet, Adjoint au Maire de Vénissieux, Conseiller Communautaire, mardi 11 décembre 2012

Les déclarations de Gérard Collomb assurant lundi soir à la communauté urbaine que l'euro-métropole restait basée sur les communes ne résiste pas à l'étude des déclarations des uns et des autres sur le mode d'élection de cette super-communauté qui deviendrait à l'évidence une collectivité de plein exercice, et non plus une intercommunalité.

Les échanges entre les principaux acteurs de cette réorganisation du territoire en 2009 lors de la commission Larcher nous disait d'ailleurs déjà l'essentiel. Le texte, [publié à l'époque](#), était déjà très clair ! De ce point de vue, Gérard Collomb a tout à fait raison. Il ne prend personne par surprise. Il suffit d'écouter ce qu'il disait déjà avec Michel Mercier et d'autres à l'époque. Je résume :

« la commune peut rester pour l'identité, l'histoire, la reconnaissance (Queyranne 2009), mais la métropole doit s'organiser autour des conférences des maires (Collomb 2009), donc l'élection directe au niveau de ce territoire (Collomb en séance hier), et donc la métropole devient une collectivité à part entière (Mercier 2009)... ce qui implique que la commune ne l'est plus (Mercier, Perben, Gourauyt 2009)... Bien sûr, il ne faut pas le dire. On le fait donc en deux étapes, fléchage en 2014, élection directe en 2020 (Collomb hier soir) »

Voici le texte du débat de 2009

Gérard Collomb est sans ambiguïté. Il y a

« concurrence entre les territoires comme entre les entreprises »

et il faut donc se regrouper pour être les plus forts. Il faut

« une métropole de Saint-Etienne au Nord-Isère, capable de concurrencer Barcelone et Munich »... « une agglomération qui prenne les compétences du département, de la communauté, et des communes ». ... « organisée par territoire, dans l'esprit des conférences des maires, organisation actuelle du Grand Lyon, qui peuvent discuter entre eux des questions de proximité, propreté, voirie ».

... Pour être pragmatique, il faut

« faire la différence entre les zones rurales et la zone métropole ».

Mercier est sur la même ligne, et ne défend pas du tout le rôle du département dans la zone urbaine. Au contraire, il

« ne veut pas voir les choses en opposition » et est favorable à la construction des métropoles de Paris, Lyon, Marseille. Il considère que « le département pourrait s'occuper des 400 000 habitants du Rhône hors de l'agglomération lyonnaise ».

Perben en rajoute. Le

« département est invisible dans la ville [1] où une collectivité s'occupe du cadre de vie, la communauté, et une autre du social, le département ». Il faut donc « regrouper compétences urbaine et sociale dans une seule institution »

Queyranne a le mot décisif et confirme le rôle essentiel de ces métropoles. Il faut

« sortir du principe de spécialité, qui limite les compétences de la communauté et en faire une collectivité de compétences générales ». Il cite alors l'exemple le plus éclairant de la métropole franco-genevoise, insistant pour ne pas se limiter aux frontières nationales... Pour lui, les

métropoles sont l'outil « contre la centralisation », [2].

Mercier réagit

« on ne peut pas dire, on garde toutes les communes de la communauté urbaine, et la communauté à une compétence générale [...] pour renforcer la métropole lyonnaise, je suis d'accord pour supprimer le département dans l'agglomération. Mais on ne peut pas dire qu'on ne touchera pas aux communes ! Bien sûr que si, on touchera aux communes. Sinon, c'est pas dire la vérité. Il faut dire la vérité aux gens, sinon ça ne marchera pas »

Mme Lamure, sénatrice et présidente de l'association départementales des maires, qui était intervenue en affirmant l'importance des communes, en rajoute

« je vais dans le sens de Mr Mercier. soit on garde les 57 communes qui ont des compétences générales à l'intérieur du Grand Lyon, soit on va directement à la suppression des communes, je ne vois pas entre les deux où est l'espace pour organiser autre chose »

La formule est brutale, et certains s'émeuvent : « *il y a des quartiers de Lyon qui ont des histoires* », « *on peut aussi garder des communes dans des territoires qui éliraient leur représentant à l'agglomération* »

Yves Krattinger, sénateur représentant la commission Balladur, met les formes

« si l'agglomération a la clause de compétences générales, elle ne pourra pas rester aux communes. mais que les communes disparaissent comme entité géographique, ce n'est pas ce que nous disons. les communes qui ont été rayées de la carte pendant la guerre de 14-18 existent toujours administrativement. [3] »

Queranne confirme

« On n'a jamais dit qu'on faisait disparaître les communes. Même si le Grand Lyon a une compétence générale, les communes sont une réalité d'identité, d'état civil, de reconnaissance »

Jacqueline Gourault, sénatrice, éclaire le fonds

« tout réside dans l'histoire de la clause de compétence générale . Si c'est la métropole qui a la compétence générale, ça n'est plus du tout la même chose. On fait de l'agglomération une collectivité et non plus un EPCI. Aujourd'hui on est dans le principe, le pouvoir est dans l'agglomération si les communes le leur transfère. On peut garder les communes si on veut, mais si la communauté à la compétence générale, les communes feront ce que les communautés leur diront. Ce ne sera plus montant, ce sera descendant »

Mercier reprend pour qu'on comprenne bien où est le consensus

« c'est un sujet trop sérieux pour ne pas dire la vérité. [...] je ne veux pas faire disparaître les communes, elles ont un rôle de proximité ».

Perben conclut le débat :

« les communes qui sont à l'intérieur de la métropole qui a la compétence générale ne peuvent plus être des collectivités locales. Elles peuvent continuer à s'appeler commune, mais elle ne peuvent être juridiquement des collectivités. Il faut expliciter ce que ces "communes entre guillemets" peuvent être . Il y a un travail de mise en œuvre de la politique, de proximité, qui justifie qu'il y ait ces structures mais qui seront différentes. »

L'Euro-métropole est une rupture historique avec la république

La proposition de Gérard Collomb (PS), Michel Mercier (UDI), rejoints depuis par François-Noël Buffet (UMP) répond à la réalité géographique du phénomène d'agglomération par une rupture du cadre républicain qui porte d'ailleurs très symboliquement le nom "d'européen"...

Dans cette approche, le territoire national ne s'organise plus de manière égale partout, mais en fonction de cette "concurrence territoriale" qui est dans tous les discours de Gérard Collomb. Il faut être au niveau de ses concurrents, atteindre la masse critique qui permet de jouer dans "l'Europe Ligue"... Dans ce

cadre, l'agglomération, pardon, l'euro-métropole doit être une collectivité capable de se mesurer avec ses alter-égos ; , Barcelone, Milan, Stuttgart... Elle doit être une collectivité pleine et entière, élue au suffrage universel. Le département ne lui est plus utile, et même l'affaiblit en représentant une autorité politique autonome. Les communes peuvent certes rester pour la mémoire, mais elles ne peuvent plus être la base du rapport à la politique, leur compétence générale est de fait sinon de droit, supprimée. Sur quoi pourrait-elle s'exercer qui ne soit pas mieux traité par une métropole qui s'accapare tous les moyens ? Certes, tout ne peut pas être fait pour 2014, donc il faut une étape intermédiaire, maintenant les communes comme base de l'élection, mais dès 2020, on y serait complètement, les territoires des conférences des maires deviendraient l'unité territoriale de la proximité, des sortes d'arrondissement de la métropole, et les maires de communes pourraient continuer à présider les cérémonies au monument aux morts...

L'alternative n'est pas le statu-quo, mais l'effort pour faire vivre le cadre républicain dans la réalité géographique d'aujourd'hui, ce qui suppose d'affirmer le rôle de la commune et l'égalité des citoyens dans tout le territoire d'une république "une et indivisible". On peut réfléchir à des découpages, on pourrait par exemple créer un département du Rhône centré sur la zone urbaine de la ville de Lyon [4]. Pour qu'un redécoupage ne mette pas en cause le principe d'unicité de la république, il doit assurer l'existence pour tous les citoyens d'une commune, d'un département. Pour qu'il soit utile, il doit favoriser la mutualisation entre collectivités au service du citoyen, et organiser les compétences de manière efficace et transparente. Ce pourrait être les objectifs d'une nouvelle loi de décentralisation. Dans ce cadre l'agglomération est fondamentalement une intercommunalité... issue donc des communes, et tout habitant a un conseiller général...L'existence simultanée de la communauté et du département n'est dans ce cadre pas une concurrence, mais une répartition des compétences au service du citoyen.

On peut se remettre en mémoire le statut dérogatoire historiquement de Paris que les forces de gauche dénonçaient et qu'une loi de 1982, c'est à dire d'une gauche pas encore totalement complexée, a transformé avec une ville qui est à la fois commune et département... Il y a donc des conseillers généraux à Paris... On peut rechercher des solutions ad-hoc pour la région Lyonnaise, plus complexe puisqu'elle a de nombreuses communes.

Mais le projet d'euro métropole, repose au contraire sur un nouveau statut dérogatoire, non plus pour des raisons de centralité du pouvoir national, mais pour permettre la libre concurrence entre territoires européens. L'Euro-métropole est à la république ce que les grands clubs de foot-entreprises sont au sport... Quelques gagnants chez les plus riches, pour beaucoup de perdants...

[1] surprenant quand Mercier vient de faire remarquer que 200 000 habitants du Grand Lyon ont été reçus dans les maisons du département, mais personne ne relève la contradiction !

[2] il veut dire bien sûr la centralisation nationale, c'est à dire la république une et indivisible qui garantit à tous les citoyens quelle que soit leur région, les mêmes droits et devoirs. La loi est l'expression de la volonté générale. elle doit être la même pour tous, soit qu'elle protège, soit qu'elle punisse...

[3] comparaison surprenante, si c'est l'avenir que Krattinger propose aux communes !

[4] ce n'est pas un choix trivial, on dit que le Rhône à trois fleuves, le Rhône la Saône et le Beaujolais

Une alternative intercommunale au projet de métropole. Manifeste pour une autre communauté urbaine

Une contribution au débat sur l'avenir de la communauté urbaine de Lyon

Pierre-Alain Millet, Adjoint au Maire de Vénissieux, Conseiller Communautaire, 17 janvier 2010

Les réformes annoncées des collectivités locales complètent une restructuration sans précédent de l'état et des services publics avec deux objectifs clairement confirmés par le président de la république.

D'abord réduire massivement les dépenses publiques.

Car les dépenses privées sont saines et peuvent croître sans cesse, malgré les révélations de spéculations irresponsables, malgré l'indécence de fortunes accumulées sur la misère, malgré le pillage des actifs industriels par les affairistes de fonds de pensions, malgré les gabegies des faux entrepreneurs qui dominent le patronat et se révèlent dans des affaires que les salariés paient cash ; Enron, Vivendi, AEG, Madof...

Et ce sont les dépenses publiques qui sont malsaines, contraignantes et qu'il faut réduire bien que les collectivités locales portent 70% de l'investissement public du pays ! Ce sont les services publics qu'il faut privatiser, ouvrir à la concurrence, assainir ou restructurer quand ce sont les remparts qui protègent encore la majorité du peuple de la précarité, de la grande pauvreté, de l'injustice, quand ils sont les amortisseurs sauveurs de PME dans la crise, quand ils restent les symboles de la république et de ses principes de liberté, d'égalité et de fraternité.

Ensuite réduire massivement le « mille-feuille » des collectivités.

Personne ne met en cause le nombre de « traders » ou « marketers », pas plus que de « conseillers en optimisation fiscale », « consultants en restructurations » ou de tant d'experts en lobbying, mais il y aurait trop d'élus, trop de communes, trop de syndicats intercommunaux ! Pire, les collectivités locales s'organisent librement et tirent de leur souveraineté politique le droit à la compétence générale. Impensable quand tout doit s'adapter à cette concurrence libre et non faussée qui n'a besoin d'état que pour organiser la police politique chargée d'imposer le pouvoir des plus riches ; sanctions lourdes qui se multiplient contre les grévistes et syndicalistes ; instrumentalisation de la police dans des affaires où les coupables sont désignés avant l'enquête ; mise au pas de la justice aux normes états-uniennes avec la casse des juges d'instruction, le plaider-coupable, la reprise en main du parquet ; décriminalisation des affaires financières...

Le cœur de cette agression contre la république est, contrairement aux discours rassurants, la mise en cause des communes, premier niveau de l'expression démocratique de la souveraineté du peuple, premier lieu du débat citoyen où peuvent naître et s'organiser les partis politiques. Quand à la simplification, la réforme émiette encore le territoire en l'éclatant en une ribambelle de structures différentes, communes nouvelles, communauté, communauté d'agglomération, métropole, pôle métropolitain... s'ajoutant aux communes, départements et régions. Il y en a pour tous les magouilles, pour toutes les recompositions politiciennes

La pression médiatique et institutionnelle veut nous faire croire que l'heure est à la négociation, à la recherche de compromis dans le cadre imposé par le chef de l'état. Mais pour ré-ouvrir un espoir démocratique et républicain, il faut autre chose, il faut sans équivoque associer le refus de ces réformes profondément réactionnaires, à la critique du fonctionnement actuel des institutions, des collectivités pour être capable d'ouvrir l'espoir d'une autre issue à la crise sociale, politique et institutionnelle qui taraude la France depuis des décennies. C'est le sens de cet appel pour une autre conception de la communauté urbaine de l'agglomération Lyonnaise.

Une communauté urbaine fondée sur la solidarité.

La redistribution est au coeur de la république. L'égalité tout comme l'aménagement du territoire ne peuvent se concevoir sans solidarité des villes à forte ressources, ni sans solidarité vers les villes à fortes dépenses sociales. Or la taxe professionnelle unique a aggravé les inégalités entre communes, en privant les communes industrielles à forte dépenses sociales des bénéfices de leur dynamisme économique. Les dotations de solidarité urbaine, comme les projets d'agglomération ne renversent pas la ségrégation urbaine qui se renforce dans les phases de crise comme dans les phases de croissance, et que la suppression de la taxe professionnelle va encore renforcer. Cette fracture territoriale est un non sens et une bombe à retardement pour la république malgré les efforts des projets de la ville.

Nous proposons une nouvelle communauté fondée d'abord sur le dépassement des fractures urbaines et ségrégations sociales, avant de se penser dans le concert des grandes villes. Nous voulons une agglomération multi-polaire qui organise la solidarité dans l'équité entre communes, dépassant l'opposition entre centre et périphérie, Est et Ouest. Nous voulons des projets d'agglomération qui soient le support de cette transformation et l'outil de sa construction citoyenne, loin des négociations privées ou de sommet.

Une communauté urbaine outil des communes

La communauté actuelle s'est construite comme une supra-communalité, éloignant les processus de décision des citoyens, accumulant des moyens importants qui portent de grands projets mais peinent à s'appuyer sur les engagements civiques, sur les forces sociales et politiques. Elle devait permettre de « faire ensemble ce qu'une commune ne peut faire seul », mais en détachant les compétences de leur socle municipal, elle tend à « faire elle-même ce qu'une commune ne doit plus faire ». Cette supra-communalité pousse à construire des institutions centralisées que représente parfaitement le projet de métropole dont la logique politique est la réduction des communes à de simples quartiers ou arrondissements. Cette course à l'effet taille, caractéristique de la concentration nécessaire aux capitaux est un contresens quand il s'agit de construire la souveraineté populaire, qui a un besoin vital du local comme du global. L'opposition entre communes et communauté n'a pas de sens quand on considère la nécessité de l'engagement citoyen dans de nombreuses politiques publiques ; propreté, déplacements, environnement. Elle est dangereuse quand on considère la commune comme un socle indispensable à la république.

Nous proposons une nouvelle communauté qui serait une inter-communalité conçue comme une mutualisation de moyens et d'objectifs, permettant aux communes de « faire ensemble », en portant des projets d'agglomération. Nous proposons une mise en oeuvre intercommunale de compétences qui ne conduise ni à la centralisation, ni à son complément, la subsidiarité, mais à la multiplication des coopérations. Loin de mettre en cause les communes, cela suppose le renforcement de leur responsabilité politique, et la démocratisation profonde des processus de coopération entre communes. Pour cela, loin d'un nouveau niveau politique de souveraineté, nous proposons une communauté qui soit l'outil mutualisé au service des coopérations entre communes. Dans cette communauté, ce sont les communes qui parlent, échangent, construisent avec les citoyens des politiques d'agglomération ancrées dans les réalités sociales, dans des coopérations diversifiées respectant les priorités de chaque commune. C'est la condition pour une communauté qui puisse à la fois dialoguer avec les quartiers populaires, non comme des zones atypiques de la société mais au contraire comme le coeur de la ségrégation qui nous menace, dialoguer avec la ruralité, n'y cherchant pas des espaces à défricher mais la diversité nécessaire à l'aménagement du territoire, dialoguer avec les acteurs socio-économiques non pour plaire aux gagnants de la concurrence, mais pour trouver les voies d'un développement durable. Nous proposons une communauté qui ne soit pas une alternative de l'espace républicain, contribuant à remplacer le tryptique commune / département / république par le très libéral agglomération / région / europe. Nous proposons une communauté qui soit le bien commun des communes.

Une communauté outil du débat politique et citoyen

La communauté Lyonnaise a été un des lieux d'expérimentation des recompositions politiques. Elle en est parfois le symbole, avec une alliance gauche-droite initiée déjà par Raymond Barre et habilement poursuivie par Gérard Collomb. La complicité avec Michel Mercier dans les relations agglomération-département sont exemplaires de cette recomposition. Mais le résultat est la confusion permanente sur les débats politiques de fonds au conseil de communauté et des votes le plus souvent unanimes qui ne disent rien aux citoyens des enjeux et des choix. Les querelles publiques ne sont que la traduction politicienne des enjeux nationaux. Le symbole le plus récent en est le projet de Grand Stade critiqué au conseil communautaire par une opposition qui a été pourtant indispensable dans la majorité parlementaire pour voter le célèbre cavalier législatif, lui même indispensable au projet Lyonnais !

L'existence de majorités larges sur des projets est une bonne chose quand les citoyens peuvent en comprendre les raisons, pas quand elles sont d'abord le résultat de tractations de vice-présidences pléthoriques ! Le concept de gouvernance utilisé fréquemment pour dire que les parties prenantes sont associées aux décisions, sert de cache-sexe de l'abandon d'une réelle ambition démocratique. Car pour chercher les formes d'une réelle souveraineté du peuple, on ne peut en rester aux experts, aux corps intermédiaires, aux diverses forces porteuses de lobbying, à ceux qui savent comment et auprès de qui intervenir pour peser sur les décisions.

Nous voulons une communauté faisant le choix du débat politique républicain, de la construction de majorités sur des contenus, des projets, des compétences, donnant aux citoyens les enjeux contradictoires des débats, montrant la réalité de positions, d'analyses, de priorités portés par des points de vues politiques qui dans le débat pluraliste, diversifié, permettent à chacun de décider dans l'intérêt général pour mettre en débat des choix politiques partagés.

Nous proposons une communauté dont les majorités ne soient pas figées par les places institutionnelles, ni par les étiquettes politiciennes, mais construites par les contenus politiques.

Nous proposons une communauté qui innove dans les formes et les moyens du débat citoyen, qui fasse beaucoup plus que la loi dans les consultations publiques, s'appuyant sur les communes, les conseils de quartier pour être un laboratoire démocratique exemplaire, faisant des moyens techniques et administratifs de la communauté le premier outil du dialogue entre habitants, d'une communauté renouvelant le choc démocratique de la révolution française, abandonnant de nouveau l'illusion d'une « gouvernance » éclairée pour défricher les voies d'une démocratie populaire moderne.

Une communauté urbaine au service de toute la population

La communauté est toujours présentée comme l'outil nécessaire dans la concurrence mondiale entre grandes agglomérations. Ce « discours de la concurrence » commence pourtant à dater après la grande crise de 2008. C'est cette concurrence qui a conduit des collectivités à des dettes financières aux taux incontrôlés, qui conduit à subventionner des entreprises mondialisées qui vont de sites en sites toucher l'argent public avant de repartir, qui privilégie les opérations urbaines de prestige devant attirer les bourgeoisies montantes pendant que les survivants des émeutes de la faim sont traqués dans les squats et camps avant leur expulsion, qui transforme des lieux publics historiques comme l'hôtel-Dieu en symboles du luxe et de l'affairisme, organisant ainsi la ségrégation au coeur de l'agglomération.

Nous voulons une communauté fondée sur la coopération régionale et internationale. Nous ne sommes pas concurrents de Barcelone ou Milan, mais partenaires pour sortir les relations internationales du marché libre et non faussé, inventer de nouvelles coopérations au service de priorités politiques partagées ; déplacements, environnement, ré-industrialisation, recherche... Et nous regardons aussi vers Alger, Tanger, Tunis pour sortir les relations Nord-Sud des marchés néo-coloniaux et contribuer au co-développement. Nous voulons une communauté qui retrouve l'équilibre entre grands projets et quotidiens, car c'est en répondant d'abord aux besoins des plus faibles qu'on construit une société vivable pour tous ; propreté, environnement, déplacement, accessibilité, cadre de vie sont des enjeux prioritaires de l'agglomération aussi essentiels que les grands projets d'infrastructures. Nous voulons une

communauté qui soit d'abord celle du travail et non de la fortune, celle des salariés avant celle des actionnaires, et qui le rende visible dans le contenu des projets du coeur de ville, dans les infrastructures de liaison entre périphéries, dans une accélération nouvelle de transports publics aux formes diversifiées, dans la refus des péages de toute sorte qui en s'inscrivant dans la ségrégation urbaine, en seraient l'accélérateur et le symbole.

Une communauté de commune solidaires, outil d'une démocratie politique et citoyenne moderne au service de projets et compétences portées par des communes responsables au service de toute la population, voilà un défi à opposer aux réformes réactionnaires qui visent à réduire les collectivités locales comme tous les compromis républicains et sociaux qui ont fait le « modèle social » Français, symbolisé par le programme du Conseil National de la Résistance.

Appel Pour un renouveau de la démocratie territoriale dans une République unie et solidaire

Association Nationale des élus Communistes et Républicains, 26 février 2013

Nous, 200 élus de tout le territoire national, rassemblés à Paris le 19 février 2013 et signataires de ce texte, lançons un appel au débat et à la mobilisation la plus large dans le pays pour infléchir largement « l'Acte III de la décentralisation » qui vient en débat au Parlement. Ce projet important ne sort pas des ornières de la précédente réforme territoriale initiée par Nicolas Sarkozy en 2010 dont nous demandons toujours l'abrogation.

Oui, il faut une réforme des institutions ! Mais pour qui ? Les collectivités jouent un rôle essentiel pour développer les droits de tous à se former, à se loger, à se déplacer, à se soigner, à se cultiver. Elles contribuent à relever les défis économiques, industriels, ceux de la transition énergétique. Il faut une réforme qui permette de combattre les fractures territoriales béantes, les inégalités sociales, une réforme qui réponde aux besoins humains, sociaux, écologiques d'aujourd'hui, tant dans les grandes agglomérations que dans le secteur rural. Il faut une réforme qui permette aux citoyens d'être enfin au centre des enjeux et des décisions.

Depuis trois ans, nous nous sommes mobilisés dans la diversité de nos sensibilités politiques et nous avons largement mis en difficulté la réforme territoriale de décembre 2010. En est-on sortis ? Le « conseiller territorial » a été supprimé et la clause de compétence générale des collectivités territoriales rétablie en principe, mais sous condition... En revanche, les regroupements forcés en grandes intercommunalités se poursuivent sous la houlette des préfets. L'« acte III de décentralisation » ne rompt pas avec cette logique. Aux cotés de mesures d'intégration spécifiques pour Paris, Lyon et Marseille, il crée d'autres métropoles dans des territoires si nombreux que cela impacte près de 40% de la population ...

Il concentre sur ces métropoles un nombre très important de compétences, remettant ainsi en cause le rôle de chaque niveau de collectivités territoriales. Il attribue aux Régions énormément de pouvoirs qui rentrent par ailleurs en concurrence avec les métropoles. Il vide les Communes, les Départements de leur capacité d'initiative, en mettant en place des schémas contraignants hors desquels les cofinancements seront impossibles. Faute d'une réflexion sur un aménagement du territoire équilibré, le projet de loi porte dans ses fondements l'éclatement de l'égalité républicaine : Il vaudra mieux vivre dans des territoires riches et pleins d'avenir que dans des régions définies comme pauvres et archaïques !...

Dans le projet d'acte III, l'État se défait une nouvelle fois de ses missions nationales devant garantir l'égalité sur tout le territoire : Il se désengage du développement économique et de son corollaire d'actions en faveur de l'emploi ; 60% des « Trains d'Equilibre du Territoire » nationaux sont transférés aux régions, 90% dans les 8 régions du grand bassin parisien ! Le texte prévoit de faire piloter par les régions la mission de l'orientation professionnelle et les CIO. Il prévoit aussi de transférer la responsabilité du handicap aux départements. Avec la réforme du temps scolaire, le gouvernement organise un nouveau découpage des prises en charge entre les communes et l'État, pour les missions quotidiennes d'enseignement....

Ces nouveaux transferts provoquent des inquiétudes, des incompréhensions, de la colère.

Alors que le monde économique et l'État participent de moins en moins au financement des collectivités, la mise en place des péréquations censées aider les territoires démunis ne se fait plus guère qu'entre les collectivités elles-mêmes et exacerbe les oppositions et la concurrence entre territoires.

Le gouvernement programme une réduction des dotations d'État aux collectivités pour les trois ans à venir de 4 milliards et demi : du jamais vu ! A cela s'ajoute deux milliards de charges imposées : relèvement du taux de TVA, réforme du temps scolaire, hausse des cotisations à la CNRACL, cofinancement des politiques nationales, ...

Une nouvelle RGPP se met en place avec un autre nom : la Modernisation de l'Action Publique... Les collectivités deviendraient des variables d'ajustement au nom du remboursement de la dette publique, alors qu'elles n'en sont pas responsables. L'acte III prévoit l'encadrement et le contrôle de la dépense publique, mettant en œuvre la baisse des investissements publics des collectivités. C'est leur capacité à contribuer à une relance de l'activité économique en répondant aux besoins des habitants qui est mise en cause. Il n'y aura pourtant pas de sortie de crise sans les collectivités territoriales qui génèrent 70% de l'investissement public.

Besoin d'un véritable débat

Au nom de la parité, avec le redécoupage des cantons et leur extension, le gouvernement introduit une curieuse réforme du scrutin départemental qui tourne le dos à la proportionnelle et au pluralisme de la représentation. Pourtant celle-ci est entrée en vigueur sous une forme ou sous une autre dans tous les autres scrutins locaux. De plus, la désignation par « fléchage » des délégués communautaires pose problème, puisque les Communes perdent l'initiative et la maîtrise des coopérations intercommunales.

Nous sommes loin du « pacte de confiance » entre l'État et les collectivités annoncé par le Président de la République lors des Etats-Généraux du Sénat.

Et peut-on réussir une réforme de cette importance dans la précipitation ou la contrainte, hors d'un débat public à la hauteur, impliquant largement les citoyens, les élus ? De même il est essentiel que ce débat associe les grands absents de la loi, c'est-à-dire les 1,9 millions d'agents territoriaux, les trois millions d'agents des fonctions publiques d'État, qui sont un véritable atout à préserver et à développer et dont le statut doit être renforcé.

Qui peut croire que l'intérêt général soit bien porté par une recentralisation et une concentration des pouvoirs locaux, au sein d'intercommunalités de très grande taille ou de métropoles intégrées, nouvelles collectivités de plein droit qui se verraient transférer l'essentiel des compétences locales ? Nous refusons ce « centralisme » présenté comme la seule réponse possible contre le « localisme ». Les égoïsmes locaux doivent être combattus sur le terrain politique et par des moyens incitatifs ou coercitifs que la loi peut mettre en place. Car rien ne garantit que des gouvernances d'élus au « troisième degré » soient garantes a priori de l'intérêt général.

Pour un renouveau démocratique dans une république unie et solidaire !

Nous disons à l'inverse que la réponse aux défis d'aujourd'hui passe par un renouveau démocratique profond de nos institutions, à contrario de tous les processus qui, à tous les niveaux, ont organisé la mise à la marge des citoyens, le dessaisissement progressif de leur pouvoir. C'est pourquoi, l'instauration de la proportionnelle, la citoyenneté de résidence avec le droit de vote des étrangers aux élections locales, et l'institutionnalisation de la démocratie participative à tous les niveaux, sont des changements à décider sans délais.

Un État qui s'engage et joue son rôle !

Le rôle de l'État doit être repensé : Non réduit à ses missions régaliennes, il doit assumer et impulser des politiques publiques nationales en faveur du développement, de l'égalité territoriale, de la cohésion sociale et de la continuité territoriale. Pour y parvenir, il doit impulser un véritable partenariat avec les collectivités territoriales et non, comme le prévoit le texte, laisser place à des « pactes de gouvernance » loin des citoyens, instituant la tutelle de « grandes entités territoriales » sur d'autres collectivités, sur les Communes en particulier, et soumettant la compétence générale de ces collectivités à l'adoption de schémas contraignants..

Les Services Publics nationaux doivent se décliner dans une gestion partagée avec les collectivités territoriales, ces coopérations se menant ainsi avec des garanties nationales d'accès égal pour tous. Toute leur place aux coopérations volontaires !

Indissociablement, la réforme doit se hisser à la hauteur du niveau de coopération volontaire aujourd'hui rendu nécessaire entre les différentes institutions de notre République.

Cela appelle à inventer des formes nouvelles de « coopératives » opérationnelles ou de « gouvernement partagé », à l'échelle de grands projets volontaires et librement consentis, sous contrôle citoyen. Aux métropoles intégrées, nous opposons des projets métropolitains, élaborés et contrôlés démocratiquement, incluant et respectant les différents niveaux de collectivités. En Région parisienne, le fait d'imposer des seuils contraignants de 300 000 habitants pour l'aire urbaine de Paris et de 200 000 au delà de cet aire urbaine, afin de former dans l'urgence des intercommunalités aux pouvoirs élargis et éloignés des habitants, rentre en complète contradiction avec de véritables projets coopératifs décidés avec les citoyens.

Nous réaffirmons la pertinence des quatre niveaux institutionnels, Commune, Département, Région, Etat, socle républicain sans lequel ce renouveau démocratique et ce haut niveau de coopération, de cogestion, de codécision ne peuvent se déployer. On le voit déjà au niveau des intercommunalités de projet qui sont efficaces quand chaque commune est respectée.

Vive les communes !

Les communes sont le cœur battant de notre République. Elles sont le creuset historique de traditions et de transformations, des lieux de résistance, de projets et de décisions partagées... Elles sont des forces d'entraînement démocratique incomparables. Il serait impensable de se priver de cet atout unique en Europe, en leur retirant leurs compétences, leur capacité d'initiative, de coopération, en les subsidiarisant, en les intégrant systématiquement à des échelons supérieurs, en attendant leur mort lente.

Les communes, leurs élus, doivent être respectés. Elles peuvent et doivent être un formidable moteur démocratique pour construire et mener les coopérations et les projets partagés, conçus avec les citoyens. Elles doivent garder la maîtrise des sols et c'est pourquoi nous nous opposons à l'instauration de PLU intercommunaux, prévue dans le texte.

Nous proposons que soit inventée une forme de consultation obligatoire des citoyens au niveau communal sur des grands projets régionaux ou métropolitains.

Des moyens financiers au service des habitants

A l'opposé des mesures d'austérité en direction des collectivités, il faut leur donner les moyens de remplir pleinement leurs missions et les services aux populations. Il faut cesser cette intolérable et dangereuse réduction des dotations d'État et les revaloriser au contraire. Les collectivités doivent accéder au crédit hors de la logique spéculative, hors des marchés financiers. Une réforme fiscale juste et ambitieuse doit voir le jour au plus vite, avec le rétablissement d'un impôt économique lié au territoire et une taxation des actifs financiers des entreprises répartie équitablement.

Mobilisation de toutes et de tous pour un grand débat national !

Vous connaissez toutes et tous l'importance des missions remplies par les collectivités territoriales et les services publics pour votre vie de tous les jours. Dans les semaines et les mois qui viennent, vont se prendre des décisions importantes sur vos droits au sein de la République. Elles ne peuvent se prendre sans vous, sans un grand débat national. Citoyens, élus, agents publics, organisations syndicales, associations, mobilisons nous dans chaque village, dans chaque ville, dans les départements ! Préparons cette loi tous ensemble !

Formulons des propositions, des amendements. Demandons l'organisation de débats au sein des conseils municipaux, des conseils généraux, des conseils régionaux ! Demandons dans chaque département et régions des assemblées publiques pour débattre de la loi en présence des députés et sénateurs ! Organisons des rassemblements pour interpeller fortement les préfets ! Trouvons toutes les formes de mobilisations citoyennes adaptées à nos territoires ! Et dès à présent, signons cet appel, faisons le connaître largement !